
RÉSOLUTION 2014-CA603-07.03-R6509

relative au changement d'appellation du « Service aux étudiants et à la réussite étudiante » et du « Développement institutionnel », à la confirmation de la dénomination du « Bureau du registraire – CRMS » et à la modification de l'organigramme de l'Université du Québec à Trois-Rivières afin de tenir compte de ces changements

Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières lors de la 603^e réunion (ordinaire) tenue le 8 décembre 2014.

CONSIDÉRANT les articles 17, 31 et 42 de la Loi sur l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 4.3 du Règlement no 1 – Règlement de régie interne de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT l'article 1 du Règlement no 3 – L'organisation administrative de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la résolution 2012-CA572-11.01-R6122 (29 octobre 2012) relative à l'abolition du Vice-rectorat aux études de cycles supérieurs et à la recherche (VRECSER) et à la création du Vice-rectorat à la recherche et au développement (VRRD) dans le cadre de la reconfiguration administrative de l'Université du Québec à Trois-Rivières, et notamment à l'effet de créer le service du « Développement institutionnel »;

CONSIDÉRANT la résolution 2012-CA572-11.01-R6123 (29 octobre 2012) relative à l'abolition du Vice-rectorat aux études de premier cycle et au soutien académique (VREPCASA) et à la création du Vice-rectorat aux études et à la formation (VREF) dans le cadre de la reconfiguration administrative de l'Université du Québec à Trois-Rivières, et notamment à l'effet de rattacher le « Bureau du registraire – CRMS » et le « Service aux étudiants et à la réussite étudiante » à ce vice-rectorat;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-CA584-11.04-R6257 (21 et 23 mai 2013) relative à l'adoption de l'organigramme modifié dans le cadre de la reconfiguration administrative au sein de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT le souhait du vice-recteur à la recherche et au développement d'ajouter la désignation de service au « Développement institutionnel »;

CONSIDÉRANT le souhait du vice-recteur aux études et à la formation d'apporter un changement au nom du « Service aux étudiants et à la réussite étudiante » dans le but de mieux refléter ses orientations;

CONSIDÉRANT une certaine confusion entourant la dénomination du Bureau du registraire;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

- 1° De changer l'appellation du « Développement institutionnel » pour celle de « Service du développement institutionnel »;
- 2° De changer l'appellation du « Service aux étudiants et à la réussite étudiante » pour celle de « Services aux étudiants »;
- 3° De confirmer pour le Bureau du registraire la dénomination suivante : « Bureau du registraire – CRMS »;

- 4° De modifier en conséquence l'organigramme de l'Université du Québec à Trois-Rivières, et ce, tel qu'il apparaît en annexe à la présente résolution;

[ANNEXE 2014-CA603-07.03-R6509](#)

- 5° D'amender en conséquence toute résolution incompatible avec la présente et, en particulier les résolutions 2012-CA572-11.01-R6122 (29 octobre 2012), 2012-CA572-11.01-R6123 (29 octobre 2012), 2013-CA584-11.04-R6257 (21 et 23 mai 2013) et 2014-CA598-07.03-R6433 (20 mai 2014).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Éric Hamelin

Secrétaire général par intérim